

SOURYS A LA VIE 13, rue de la Soulère 49080 BOUCHEMAINE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2022



ASSOCIATION SOURYS A LA VIE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2022

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission complémentaire qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SOURYS A LA VIE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financières et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il



conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boissy-Saint-Léger

Le 11 janvier 2024.

Pour la Société COMPASS AUDIT EXPERTISE & CONSEILS,

Alexandre BIGNON

Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

	A CTITE		Exercice N 31/12/2022 12	2	Exercice N-1 31/12/2021 10 Ecart N / N-1		
	ACTIF	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes Immobilisations corporelles Terrains Constructions Installations techniques Matériel et outillage Immobilisations corporelles en cours						
ACTII	Avances et acomptes Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés Immobilisations financières (1) Participations et Créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Autres Total I						
	Stocks et en cours						
ACTIF CIRCULANT	Créances (2) Créances clients, usagers et comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations Autres Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (2)	238 121 518		238 121 518	139 783	98 338 518	70.35
	Total II	238 639		238 639	139 783	98 856	70.72
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III) Primes de remboursement des emprunts (IV) Ecarts de conversion actif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	238 639		238 639	139 783	98 856	70.72

⁽¹⁾ Dont à moins d'un an

⁽²⁾ Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/	
	Fonds propres	31/12/2022 12	31/12/2021 10	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise : Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Fonds propres avec droit de reprise : Fonds statutaires Fonds propres complémentaires Ecarts de réévaluation Réserves : Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres				
NDS	Report à nouveau	136 137		136 137	
FO	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	94 521	136 137	-41 616	-30.57
	Situation nette (sous total)	230 658	136 137	94 521	69.43
	Fonds propres consomptibles Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	230 658	136 137	94 521	69.43
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés				
FO]	Total II				
OVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
PRO	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières diverses Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés Dettes des legs ou donations Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Instruments de trésorerie	7 981	3 646	4 335	118.89
	Produits constatés d'avance				
	Total IV	7 981	3 646	4 335	118.89
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	238 639	139 783/	98 856	70.72

⁽¹⁾ Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/	N-1
		31/12/2021 10	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cathartina				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service				
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	383 876	158 865	225 012	141.64
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises sur amortissements, depreciations, provisions et transferts de charges				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	251	543	-292	-53.73
Total I	384 127	159 408	224 720	140.97
Charges d'exploitation (2)				
 (-)				
Achats de marchandises	275 685	15 153	260 532	NS
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	13 495	8 020	5 475	68.27
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés Autres charges	427	98	328	22/1 11
Autres charges	42/	98	328	334.11
Total II	289 607	23 271	266 336	NS
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	94 521	136 137	-41 616	-30.57
		J		,
				ı ノ

⁽¹⁾ Dont produits afférents à des exercices antérieurs

⁽²⁾ Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/1	N-1
		31/12/2021 10	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	94 521	136 137	-41 616	-30.57
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
•				
Total des produits (I+III+V)	384 127	159 408	224 720	140.97
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	289 607	23 271	266 336	NS
5. EXCEDENT OU DEFICIT	94 521	136 137	-41 616	-30.57

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/I	N-1
		31/12/2021 10	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL				

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION		31/12/2022 12 Dont générosité	Exercice N-1	
PRODUITS PAR ORIGINE	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
	204 107		150 400	
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC 1.1 Cotisations sans contrepartie	384 127		159 408	
1.2 Dons, legs et mécénat	383 876		158 865	
- Dons manuels	383 876		158 865	
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	251		543	
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	384 127		159 408	
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	275 685		15 153	
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes				
agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger	275 685		15 153	
- Actions réalisées par l'organisme	000		15 150	
- Versements à un organisme central ou à d'autres	275 685		15 153	
organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	13 921		8 118	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL	289 606		23 271	
EXCEDENT OU DEFICIT	94 521		136 137	
EACEDENT OU DEFICIT	J-1 J∠1		130 137	

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		31/12/2022 12		
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL				

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/	
EMI DOISTAN DESTINATION	31/12/2022 12	31/12/2021 10	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE 1 - MISSIONS SOCIALES	275 685	15 153	260 532	NS
1.1 Réalisées en France				
 Actions réalisées par l'organisme Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France 				
1.2 Réalisées à l'étranger				
 Actions réalisées par l'organisme Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger 	275 685	15 153	260 532	NS
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	13 922	8 118	5 804	71.50
TOTAL DES EMPLOIS	289 607	23 271	266 336	NS
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	94 521	136 137	-41 616	-30.57
TOTAL	384 128	159 408	224 720	140.97/

FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / 1	'N-1	
RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2022 12	31/12/2021 10	Euros	%	
RESSOURCES DE L'EXERCICE					
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC					
1.1 Cotisations sans contrepartie					
1.2 Dons, legs et mécénats	383 876	158 865	225 011	141.6	
Dons manuelsLegs, donations et assurances-vieMécénats	383 876	158 865	225 011	141.64	
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	252	543	-291	-53 . 59	
TOTAL DES RESSOURCES	384 128	159 408	224 720	140.9	
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS					
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS					
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE					
TOTAL	384 128	159 408	224 720	140.9	
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)					
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public					
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice					
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN					

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

432-2 a 432-10 da REGELIVIENT ANC IV 2010-00 da 3 decembre 2010.				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 10	Ecart N / I	N-1 %
EMPLOIS DE L'EXERCICE		01,12,2021 10	20105	,,,
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
realisees a retranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
5 CONTRIBUTIONS VOLONIAMES NO FONCTION NEW ZEAVE				
TOTAL				
RESSOURCES DE L'EXERCICE				
CONTENDED TO A CONTENDE TO A CONTENDED TO A CONTEND				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dans on nature				
Dons en nature				
TOTAL				
	1			
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE				
(-) Utilisation				
(+) Report				
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN				
FIN D'EXERCICE				

Commentaires:

SO	Λ	ΛN	Л	A	IR	\mathbf{E}
.,,,						

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales x Permanence ou changement de méthodes x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Tableau de variation des fonds propres-générosité du public	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Variation des fonds propres	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Charges à payer	X
Détail des charges à payer	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

<u>Tableau de variation des fonds propres - générosité du public</u> ANC 2018-06 : Art. 432-22

	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU		AUGMENTATION		DIMINUTION OU		A LA CLOTURE DE
VARIATION DES FONDS PROPRES	DE L'EXERCICE	RESULTAT				CONSOMMATION		L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE	MONTANT	DONT GENEROSITE	MONTANT	DONT GENEROSITE	MONTANT
			DU PUBLIC		DU PUBLIC		DU PUBLIC	
Excédent ou déficit de l'exercice	136 137	136 137	136 137	94 521	94 521			230 658
TOTAL	136 137	136 137	136 137	94 521	94 521			230 658

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Charges constatées d'avance	518	518	
TOTAL	518	518	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	7 981	7 981		
TOTAL	7 981	7 981		

Variation des fonds propres

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 920
Total	7 920

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail des charges à payer

	Montant	
FRS - FNP		
- BILAN 2021	3 600	
- BILAN 2022	4 320	
Total	7 920	